



PRÉFET D'INDRE- ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 2 avril 2024

Épisode de crues exceptionnelles – Bilan

Depuis samedi, le département d'Indre-et-Loire est concerné par un épisode de crues exceptionnelles. Les cours d'eau de la Creuse et de la Vienne étaient placés par Vigicrues en vigilance rouge jusqu'à dimanche 16h.

À ce jour, la Vienne est repassée en vigilance jaune tandis que la Creuse n'est plus concernée par une vigilance. L'Indre et le Cher restent en vigilance jaune au regard des dernières conditions météorologiques en amont de la Touraine. La décrue est amorcée pour l'Indre et la Vienne. Le Cher et la Loire restent sous surveillance, les niveaux d'eaux augmentant lentement.

Quelques chiffres :

Aucun blessé n'est déploré.

Au plus fort de la crue, **270 militaires et sapeurs-pompiers** ont été engagés sur le terrain pour sécuriser les populations et les voies, ainsi que 50 engins.

Le conseil départemental a mobilisé 14 agents dont quatre dédiés à l'exploitation des routes.

De plus, une **dizaine d'agents des services de l'État et des collectivités étaient mobilisés 24h/24 au centre opérationnel départemental (COD)** sous l'autorité du préfet, entre le samedi 30 mars 15 heures et le lundi 1^{er} avril 19 heures. Le COD a été désactivé ce jour à 12 heures 30.

Pour la première fois, le dispositif FR Alerte a été déclenché, dans le département.

Environ 80 communes ont été impactées par la crue.

562 habitants ont été évacués de manière préventive de leurs maisons à proximité des cours d'eaux concernés.

300 animaux ont été mis en sécurité sur l'ensemble du département.

Aucune coupure d'électricité n'a été constatée.

400 habitations ont été sinistrées par les inondations à ce stade du recensement.

Opérations en cours :

Les opérations de pompage sont toujours en cours. Afin de faciliter le travail du service départemental d'incendie et de secours, il est demandé aux habitants de faire remonter leurs demandes de pompage des eaux aux maires afin que ces derniers recensent les besoins et les transmettent au SDIS.

Les agents du conseil départemental œuvrent toujours afin de rétablir la circulation sur les routes départementales suivantes :

- RD16 à Rigny-Ussé entre la levée de la Loire et RD7 (château d'Ussé) ;
- RD120 à Azay-le-Rideau (du Château de l'Islette à la RD7) ;
- RD592 à Perrusson (de la RD943 à RD92) ;
- RD21A à Chinon ;
- RD8 entre Chinon et l'Île-Bouchard ;
- RD44 à Cravant-les-Côteaux ;
- RD218 dans l'agglomération de Savigny-en-Véron.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Captage destiné à l'alimentation en eau potable de Montrésor :

Un contrôle de l'eau a été réalisé ce jour par le laboratoire Inovalys, mandaté par l'agence régionale de santé, dans le cadre du contrôle sanitaire, en vue de lever la restriction. Les résultats définitifs devraient être connus jeudi en fin d'après-midi

Les agents de l'État et des collectivités mettent tout en œuvre pour que l'alimentation en eau potable soit rétablie rapidement dans les communes impactées.

Demande de reconnaissance accélérée de l'état de catastrophe naturelle :

Au regard de l'épisode exceptionnel de crues en Indre-et-Loire, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, à la demande du président de la République, a décidé le 31 mars de lancer une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de ces épisodes de crues exceptionnelles.

Les communes, qui ont subi des dégâts, ont, jusqu'au vendredi 5 avril 2024, pour déposer leur dossier afin de bénéficier de la procédure accélérée. Elles sont invitées à :

- recenser les particuliers ayant été victimes de dommages sur leur territoire ;
- collecter les dates de début et de fin d'évènement, l'existence au préalable de mesures de prévention dans la commune, le nombre de bâtiments endommagés sinistrés connus ;
- procéder à une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en procédure d'urgence sur l'application iCatNat (<https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil/>).

Appel à témoin :

La direction départementale des territoires lance un appel à témoin afin de collecter les photographies qui lui permettrait d'alimenter la base nationale de repère de crue et ainsi d'améliorer les modèles de prévision.

Pour cela, les habitants sont invités à transmettre leurs clichés au courriel ddt-photos-crues@indre-et-loire.gouv.fr avec le formulaire téléchargeable [ici](#).

Le préfet d'Indre-et-Loire tient à saluer l'ensemble des services de l'État, des services de sécurité intérieure et de secours ainsi que les maires et leurs agents pour leur engagement. Il assure son plein soutien aux édiles et à leurs administrés ainsi qu'aux agriculteurs sinistrés.